

1789 – 1792 : Une tentative de monarchie constitutionnelle

Après les événements de 1789, la révolution se poursuit.

De 1789 à 1791 les députés de l'Assemblée Constituante discutent et rédigent une nouvelle constitution pour la France. Celle-ci est fondée sur le principe de la séparation des pouvoirs législatifs judiciaires et exécutifs :

- l'Assemblée Nationale Législative, élue par les français les plus riches, vote les lois
- Le roi nomme les ministres et peut s'opposer aux lois (droit de veto)
- les juges sont élus et rendent la justice.

Cette constitution sera adoptée le 3 septembre 1791 par les députés : elle donne naissance à un nouveau régime politique : la monarchie constitutionnelle.

Louis XVI, bien qu'ayant prêté serment de respecter les décisions de l'assemblée lors de la fête de la Fédération le 14 juillet 1790, n'accepte pas cette nouvelle répartition des pouvoirs.

Il tente de fuir pour rejoindre des armées françaises et alliées encore attachée à la monarchie royale. Il quitte Paris dans la nuit du 20 au 21 juin 1791. Reconnu, il sera arrêté à Varennes dans la nuit du 22 juin 1789 : C'est la nuit de Varennes.

Face à cette attitude du roi, le peuple français ne lui fait plus confiance d'autant que la France est, depuis avril 1792, en guerre contre l'Autriche et la Prusse, monarchie alliées à Louis XVI.

Suspectée de trahison et de complot contre la Révolution, Louis XVI est arrêté par les révolutionnaires lors de la Prise des Tuileries le 10 août 1792. Il est emprisonné avec la famille royale. C'est la fin du régime de la monarchie constitutionnelle